

Mairie de Dions
N°31 - Juillet 2021



BULLETIN MUNICIPAL

EDITO

Le temps est venu de travailler au développement du village.

Pour ce faire nous allons, à partir de l'automne, relancer le travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme afin de pouvoir maîtriser le développement de notre Commune.

Ce travail d'élaboration sera réalisé en étroite concertation avec la population par le biais de réunions publiques régulières tout au long des deux années de construction du PLU.

En parallèle une réflexion est lancée sur l'aménagement du secteur sud de notre village seule zone qui pourrait s'avérer constructible au vu des contraintes imposées par la présence de zonages Natura2000 et du Plan de Prévention du Risque d'Inondation.

Ce travail est mené par la Société Publique Locale Agate, société dans laquelle nous sommes coactionnaires avec Nîmes Métropole et les Communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération. Une première consultation publique a été lancée qui se clôturera fin août, elle sera suivie elle aussi de consultations régulières de la population.

Il s'agit conformément à nos engagements de campagne d'enrayer le déclin démographique de notre Commune.

Ainsi nous permettrons aux jeunes dionsois de pouvoir construire ou de louer dans le village. Nous pourrions ainsi accueillir de nouveaux habitants.

Le tout nous permettra de conserver des services publics de qualité et de préserver notre autonomie administrative.

Dans tous les cas, sachez que l'équipe municipale a pour objectif de porter un projet cohérent qui préserve la qualité de vie de notre village et son environnement naturel et paysager.

Le Maire

TÉLÉ-ALERTE

La commune est adhérente à un dispositif de télé alerte permettant de prévenir la population en cas de risques d'inondation, d'incendies ou de tout autres risques naturels ou technologiques.

Ce système permet d'envoyer des messages par téléphone, SMS ou mail.

Eu égard à la situation de notre Commune face aux risques inondation et incendie il serait bon que le plus grand nombre de personnes soit joignable par le biais de ce dispositif.

Pour se faire vous trouverez un lien sur le site de la Commune (www.dions.fr) qui vous donnera accès à la plateforme de télé alerte (CII Télécom) afin de renseigner vos différentes coordonnées .



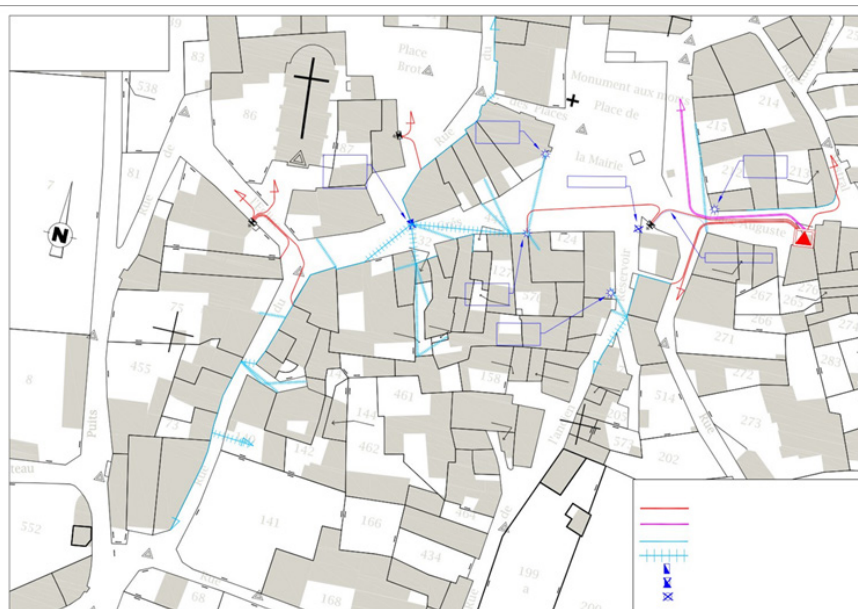
TRAVAUX

Vous avez pu remarquer en passant dans la rue du Grès ou Place de la Mairie les lignes tracées au sol avec des annotations dont le sens peut apparaître pour le moins ésotérique.

En fait il ne s'agit pas de tags sauvages mais bien des travaux de géomètre préalables à la mise en discrétion des réseaux secs (électricité, téléphone, éclairage public) sur la rue du Grès et la Place de la Mairie.

Cette mise en discrétion sera accompagnée d'une mise à niveau du poste électrique situé Place Auguste.

Ces travaux débuteront début septembre pour se terminer fin novembre.



L'ensemble des financements ayant été obtenus, les travaux de la rénovation thermique et énergétique de la Mairie débuteront fin septembre.

Il s'agira de refaire totalement la toiture, isoler le rez de chaussée et le premier étage, installer une pompe à chaleur pour assurer le chauffage et la climatisation, rénover les huisseries qui ne sont plus aux normes et refaire l'installation électrique et les réseaux.

Nous devons déménager provisoirement les bureaux dans la bibliothèque durant la phase de travaux concernant le rez de chaussée de la Mairie.

La population en sera avertie dès que le maître d'œuvre aura terminé le phasage des travaux.

AIRES DE BRAUNE

L'embellissement des Aires de Braune et la rénovation du lavoir sont maintenant terminés.

Ces travaux ont été complétés par la création d'une place de dépose minute au bas de la Guinguette pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux livreurs.

Le mobilier urbain a été repeint.

Ces aménagements ont été réalisés avec l'aide du Conseil Département qui a participé au financement de cette opération.

Il nous restera à créer un caladon devant le lavoir afin que les écoulements des eaux de pluie ne détériorent pas la rénovation accomplie.

Ce caladon sera aménagé en 2022.

Enfin un certain nombre d'aménagements ont été effectués pour empêcher la circulation des quads et des motos tout terrain.



ECOLE

A partir de la rentrée scolaire de septembre nous changeons de prestataire pour la fourniture de repas à la cantine.

C'est la crèche « un deux trois soleils » de sainte Anastasie qui à l'avenir confectionnera les repas. Il s'agira de proposer une cuisine familiale en privilégiant les circuits courts.

Une évaluation sera réalisée avant les vacances de Noël afin de vérifier que la prestation répond bien à nos attentes.

Un grand merci au Syndicat Mixte Leins Gardonnenque, support juridique de ce partenariat, qui nous a accompagnés avec attention dans le montage de ce nouveau dispositif.

A partir de la rentrée les inscriptions et les règlements pour la cantine se feront via la plateforme ARG Familles.

Il s'agit de faciliter les démarches d'inscriptions et de permettre aux familles d'accéder au suivi de leurs paiements.

L'ensemble des parents ont été informés de ces nouvelles dispositions.

Les codes d'accès et une notice d'information seront transmis au cours de l'été.

Une information supplémentaire sera effectuée début septembre notamment à destination des parents dont les enfants intègrent l'école pour la première fois.



Vide-grenier du 13 juin 2021 organisé par l'APE

A noter les tarifs de la cantine et de la garderie restent inchangés pour l'année scolaire 2021/2022.

OUVRAGES D'ART

La commune de Dions a été retenue au titre du programme « Ponts » du plan de relance gouvernemental.

Dans ce cadre nous bénéficierons gratuitement d'un recensement et d'une évaluation des ponts et des murs de soutènement en aval de la voirie communale.

Ce diagnostic des ouvrages d'art de la commune sera réalisé par un cabinet spécialisé. Il permettra éventuellement à l'avenir de bénéficier de financements pour la remise en état de ces ouvrages.

EN BREF

- Le foyer, et la bibliothèque seront inaugurés le 16 Septembre à 17 h. Toute la population est conviée à cette cérémonie qui sera suivie d'un moment convivial. Un carton d'invitation sera envoyé au début du mois de septembre ;
- Le choix du nom de l'école sera validé par le Conseil Municipal début septembre. Un dépôt de plaque sera organisé dans la foulée. La population sera invitée à cette cérémonie ;
- La convention de télé assistance avec l'association Présence 30 sera présentée au Conseil municipal de septembre. Ce service a pour objectif de faciliter le maintien à domicile de nos aînés.

BALADE ARTISTIQUE, UNE RÉUSSITE

Ballade artistique organisée dans le cadre du dispositif « chemins de traverse ».

Le samedi 12 juin 2021, 80 personnes ont participé à la Ballade artistique organisée par l'association Eurek'art /labelrue, alors qu'en raison des conditions sanitaires nous avons dû refuser du monde.

Il s'agissait de proposer une déambulation sur les lieux remarquables du village ponctuée à chaque étape par un spectacle de rue assuré par la Compagnie Gérard/Gérard avec comme fil conducteur les aventures ou mésaventures d'un ouvrier municipal. Cette manifestation a été un vrai succès permettant à tout un chacun de découvrir le village sous un autre jour tout en profitant d'un spectacle de qualité mêlant humour et poésie.

Un grand merci à l'association Eurk'art, à la Compagnie Gérard Gérard et à Claude couderc qui comme à son habitude a grandement facilité la logistique de la manifestation.

Nul doute que nous proposerons à nouveau une promenade au printemps 2022 ...



Dions

Samedi 12 Juin 17h30

balade-SPECTACLE à pied et à L'ENVERS

La Ballade à l'Envers Cie Gérard Gérard

Embarquez pour une balade-spectacle à rebours autour du gouffre des Espélugues, des vignes et du Moulin de Dions.

La Ballade à l'Envers est une sorte de spectacle en vers, une douce promenade qui rembobine le fil du temps et remonte le cours de la vie d'Hugo, employé municipal un peu différent. Au son d'un organetto médiéval, reprennent vie différents instantanés de son existence marquée par l'altéisme, la poésie et la solitude. On se laisse ici divaguer au gré de chansons et d'images, de dantes et de confidences.

Un étonnant voyage, construit comme un rêve éveillé, où l'on passe volontiers du coq à l'âne, de Verlaine à Minvielle...

Organisé avec la ville de Dions

CHEMINS de TRAVERSES

Pour sa 18^e édition, Chemins de Traverses proposent 8 balades artistiques, écrites in situ pour des espaces naturels, qui s'adressent aussi bien aux habitants qu'aux touristes de passage, aux amateurs de randonnée, aux fêlés de spectacles, aux friands d'œnologie, aux amoureux de la nature, et tout simplement aux curieux.

Elles sont gratuites et accessibles à tous, par leur durée comme par leur niveau de difficulté.

Association Eurek'Art
eurekart@labelrue.fr - 06 10 58 90 32
Label rue - labelrue.eurekart

Organisé dans le respect des mesures de précautions sanitaires

Unnermer garde, crime sévère et chapeau ou petite laine suivant les circonstances.

Voyager malin, penser au couvre-feu !

d'infos : www.labelrue.fr



CÉRÉMONIE DE PASSATION DE COMMANDEMENT DE LA 2^{ÈME} COMPAGNIE DE MAINTENANCE MOBILITÉ.

La Commune de Dions est jumelée avec le 4^{ème} régiment du matériel de l'Armée de Terre. Ce partenariat se traduit pour l'essentiel par la présence d'une unité aux cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre.

Le 10 juin dernier s'est tenue une cérémonie de passation de commandement entre le Capitaine Thomas Ghi-baudo quittant le régiment et le capitaine Piétro de Biasy qui sera dorénavant notre interlocuteur.

Merci à Christian Rigal d'avoir bien voulu accueillir cette cérémonie.

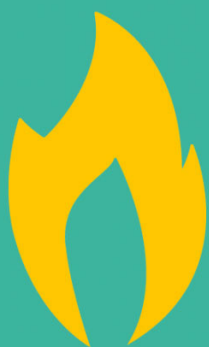


ET SI 2021 ÉTAIT L'ANNÉE DE LA BIENVEILLANCE ENTRE DIONSOIS, RÉAPPRENONS À VIVRE ENSEMBLE.

Quelques exemples où nous pouvons tous agir au quotidien :

- ☑ Sortir ses poubelles sans encombrer la chaussée et ensuite les rentrer chez soi dès que possible pour ne pas gêner et pour ne pas avoir une pollution visuelle.
- ☑ Ne pas laisser aboyer ses chiens afin de respecter le calme du voisinage et de notre village.
- ☑ Ne pas jeter ses détritiques dans la nature, mais les mener à la déchetterie.
- ☑ Ramasser les déjections de ses animaux lors des promenades journalières.
- ☑ Ne pas garer son véhicule n'importe où et n'importe comment.
- ☑ Écouter de la musique avec un volume raisonnable.
- ☑ Prévenir ses voisins lorsqu'on fait une fête chez soi.
- ☑ Prendre soin des espaces communs.
- ☑ Ne pas jeter des produits toxiques polluants, dans la nature ou sur la voie publique.
- ☑ Prendre des nouvelles de ses voisins.
- ☑ Etc.





LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

PRÉVENTION INCENDIE

Un petit rappel pour cet été sur le débroussaillage cela peut se traduire par :

Elimination des végétaux ligneux susceptibles de propager l'incendie et de traiter les végétaux ligneux conservés afin de réduire la masse combustible.

1. En coupant les broussailles, les arbustes et certains arbres, on limite la propagation de l'incendie ;
2. En éclaircissant la strate arborée et en répartissant les pieds de telle sorte qu'il n'y ait pas de continuité du feuillage, on limite la propagation de l'incendie par les cimes des arbres ;
3. En élaguant les arbres et arbrisseaux conservés sur 2 mètres (s'ils mesurent plus de 6 mètres de haut) ou 1/3 de leur hauteur (s'ils mesurent moins de 6 mètres de haut), on évite la propagation de l'incendie le long des troncs vers les houppiers des arbres ;
4. Enfin, en éliminant les rémanents de coupes (par évacuation ou en les broyant).

Pour plus de renseignements, s'adresser :

à la mairie,
à la direction départementale des territoires et de la mer du Gard (DDTM),
au service départemental d'incendie et de secours du Gard (SDIS),
à l'office national des forêts (ONF),
au conseil départemental du Gard (CD).

LA CHÉLIDOINE



Famille : Papavéracées
Origine-Répartition :
Europe ; Asie ; Afrique et
Amérique.
Couleur : jaune
Floraison : Avril-septembre
Hauteur tige : 30-80 cm

La Chélidonium majus ou La Chélidoine majeur est une plante que nous remarquons bien dans nos rues de Dions, il n'y a pas de confusion possible, vite identifiable par ses tiges dressées, rameuses, fragile avec des feuilles pennatiséquées à 5-7 segments ovales (c'est-à-dire une feuille simple découpé de part et d'autre de la nervure centrale). Les fleurs jaunes, presque disposées en ombelle. Cette composition en fait par excellence une plante rudérale. Nous la rencontrons souvent au pied des murs, des remblais et parfois même...au bord des rivières.

Elle a besoin de lumière, d'une atmosphère relativement humide et d'une température modérée.



Les bienfaits de la Chélidoine sont connus depuis l'antiquité, son nom provient du Grec « chelidôn » qui signifie « hirondelle » car selon la légende, ces oiseaux enduisaient les yeux de leurs petits, aveugles à la naissance, autrefois et encore maintenant nous utilisons cette plante pour des soucis ophtalmique, mais pas seulement, elle peut soulager des douleurs, des crampes et des spasmes hépato-biliaires, des crampes intestinale classique, elle fait l'objet de nombreuses études en cancérologie...Mais elle est surtout utilisée pour soigner les verrues d'où son nom populaire « **herbe à verrues** ».

Etonnante plante n'est-ce pas ?

Mais attention cette plante contient des substances toxiques et vénéneuses.

POUR INFORMATION : Grace à l'application de l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) www.inrae.fr/actualites/agiir-contre-insectes-invasifs-appli-science-participative. Devenons des éco-citoyens (nes) et acteurs de notre biodiversité, comme les 4000 observateurs qui ont signalé la présence de la punaise diabolique (*Halyomorpha halys*) sur la moitié du pays.

D'après le directeur de recherche de l'INRAE « trois autres espèces pas encore présentes en France (Allemagne, Suisse, Italie), mais qui pourraient s'y implanter : le hanneton Japonais (*Popillia japonica*), le capricorne à col rouge (*Aromia bungii*) et la fulgore tachetée (*Lycorma delicatula*) ces insectes viennent pour la plupart d'Asie ». L'application (agiir) permet de signaler au plus vite leurs présences « Plus tôt on les repère, plus vite on peut mettre en place des solutions pour tenter de les éliminer ».

CALINI
CONSEIL IMMOBILIER

IMMOBILIER

CALINI CONSEIL

AGHAT LOCATION VENTE

*Une équipe mobilisée
à vos côtés !*

Av. Charles de Gaulle
30190 LA CALMETTE
☎ 04 66 63 11 31
✉ lacalmette@calini.com

Parking CC *Easingo*

calini.com

Artif'CE Covi - 04 66 222 223 - SIRET 813 664 349 00012

Ne pas jeter sur la voie publique, merci.

HECTARE
URBANISME DURABLE

Le
terrain
au **cœur**
de votre projet
immobilier



Agence de nîmes
04 66 640 660

HECTARE 2020 - © MADIN/FR

du **3**
juillet
au **11**
sept.
2021



Abrivados
Courses de raseteurs
Tientas pédagogiques
Concours de Roussataïo
Concours Modèles et allures



Dans le respect des règles sanitaires.
Plus d'infos sur : nimes-metropole.fr



Etat civil

Mariage :

Virginie Carrias et Claude Garcia le 17/04/2021

Nos félicitations aux mariés.

Naissances :

Nil, Denis, Jean, Bernard Pons le 21/05/2021
Ayden, Kucas Pouselier, le 12 juillet 2021

Nos félicitations aux heureux parents.

Décès :

Régine Combe le 28 mai 2021

Nos sincères condoléances à la famille du défunt.

La mairie de Dions vous accueille

Mardi, Mercredi et Vendredi de 9h-12h et 14h-17h.- Jeudi de 9h-17 h.

Téléphone : 04 30 06 52 90 | Mail : accueil@dions.fr